



COMITE SYNDICAL

**MARDI 12 JUILLET 2022 A 11H30
A la COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE**

Présents

Martial BEYAERT

Président

Patrice VERGRIETE,

Vice-Président

Michel DELFORGE, Christine GILLOOTS, Marie LERMYTTE, Pierre MARLE, Jean-François MONTAGNE, Valérie ROBERT, Alain SIMON,

Délégués

Absents et excusés

André FIGOUREUX

Vice-Président

Didier BYKOFF, Franck DHERSIN, Eric ROMMEL, Bertrand RINGOT, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Assistaient également :

Laurent PIDOUX, Catherine RENOUE – Syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque

Franck MERELLE, Isabelle RICHARD – AGUR

Catherine OLIVEZ-DUROISIN – Communauté de Communes des Hauts de Flandre

André FIGOUREUX a donné pouvoir à Marie LERMYTTE

Didier BYKOFF a donné pouvoir à Martial BEYAERT

Franck DHERSIN a donné pouvoir à Patrice VERGRIETE

Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE

Eric ROMMEL a donné pouvoir à Christine GILLOOTS

Jean-Pierre VANDAELE a donné pouvoir à Alain SIMON

Monsieur Beyaert remercie les personnes présentes. Il procède à l'appel puis débute l'ordre du jour, le quorum étant atteint.

Monsieur Pidoux rappelle le contexte et précise que deux projets de délibérations sont présentés ce jour en séance à la suite d'un recours de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre et de deux courriers de la Préfecture du Nord qui changeaient de manière substantielle le SCoT initialement approuvé en mars 2022.

Madame Lermytte souhaite préciser que c'est sur l'ultime version des délibérations posées sur table que le comité délibère.

Monsieur Beyaert présente la 1^{ère} délibération « Annulation de la délibération d'approbation du SCoT de la région Flandre Dunkerque approuvé le 21 mars 2022 ».

Aucune remarque sur la forme et sur le fond.

Monsieur Beyaert procède au vote à main levée puis annonce les résultats

Nombre d'inscrits	15
Majorité absolue	8
Nombre de voix « pour »	15
Nombre de voix « contre »	0

Délibération : « Le comité syndical, après en avoir délibéré, annule la délibération d'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale de la région Flandre Dunkerque approuvé le 21 mars 2022 ».

Monsieur Pidoux apporte quelques éléments sur le 2^e projet de délibération présenté en séance et précise le passage de la Croix Rouge C de 10 à 20,5 hectares. La note explicative de synthèse reprend les rectifications apportées. A noter l'absence de changement du côté de la CUD.

Monsieur Beyaert présente la 2^e délibération « Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale de la région Flandre Dunkerque approuvé suite au sursis à exécution de l'Etat et au recours gracieux de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre reçu le 20 mai 2022 »

Il procède au vote à main levée puis annonce les résultats

Nombre d'inscrits	15
Majorité absolue	8
Nombre de voix « pour »	15
Nombre de voix « contre »	0

Délibération : « Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le Schéma de Cohérence Territoriale de la région Flandre Dunkerque approuvé suite au sursis à exécution de l'Etat et au recours gracieux de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre reçu le 20 mai 2022 ».

Madame Lermytte remercie l'ensemble des services et des parlementaires pour le travail effectué et excuse de nouveau l'absence de Monsieur Figureux.

Monsieur Beyaert passe ensuite aux deux points d'informations de l'ordre du jour, le 1^{er} point étant le « Zéro Artificialisation Nette ».

Monsieur Pidoux indique s'être rendu avec le Président Beyaert aux Rencontres Nationales des SCoT à Besançon en juin dernier. Il y a été question du ZAN en termes de prescription et de développement sur les territoires, sujet par ailleurs très sensible

Les décrets d'application vont prochainement être publiés, déjà 2 recours contre le ZAN en substance notamment sur l'évolution complexe des friches industrielles. Il va falloir repenser l'évolution en termes d'habitat avec une densification urbaine exclusivement, redimensionner les friches industrielles et revoir la répartition des comptes fonciers complexe entre les projets d'Etat, régionaux et locaux.

Le sujet du Canal Seine Nord a été également soulevé. En effet, si la loi est appliquée comme l'Etat le souhaite, le compte foncier de la région sera totalement grevé, il n'y aura donc plus possibilité d'extension sur l'ensemble de la région. Le schéma qui pourrait se dessiner serait le suivant : l'emprise de l'eau serait sur le compte de l'Etat, les 30 mètres de chaque côté seraient sur le compte régional (si une entreprise venait à s'implanter) et le reste serait sur le compte local.

Concernant le Port de Dunkerque, ce serait un compte d'Etat ; toutefois, selon le rayonnement des entreprises implantées (régional ou local), le compte pourrait être modifié. Il faut aussi relever un certain flou quant à la prise en compte des projets de commissariats, hôpitaux, douanes, prisons...

Compte tenu de cette complexité, on attend une évolution doctrinale très prochainement.

Monsieur Vergriete est assez sceptique sur la manière dont cette évolution va se passer, Dunkerque a de nombreux projets sur le territoire qui engendreront des besoins de logements. Entre une écoute plus attentive des élus locaux et une Assemblée bloquée, il sera difficile d'avoir une évolution législative. Il y a un réel besoin de logements mais aussi des logements provisoires. Aujourd'hui pour sortir une opération de logements sur la Communauté Urbaine, cela met 8 ans... et Vercors arrive d'ici 2 ans sur le territoire.

Madame Lermytte précise qu'il faut que les deux territoires travaillent ensemble, qu'il y ait une complémentarité. Le problème reste le même, celui de foncier disponible et limité.

Monsieur Marle pointe du doigt le temps extrêmement long pour l'élaboration des documents. Il précise que les franges du territoire de la CCHF vont être attractives.

Monsieur Vergriete précise qu'il faudra de toute façon remettre le SCoT en chantier.

Monsieur Simon indique que même si l'on change la réglementation, il faut intégrer le fait que les acteurs sont relativement lents. A ce jour, le seul moyen de gagner du temps (environ 3 mois) est d'organiser des réunions en sous-préfecture.

Monsieur Beyaert passe au 2^e point d'information. Il indique qu'une conférence des maires du territoire du SCoT sera organisée le mardi 8 novembre prochain à partir de 9h30 dans les locaux de la Halle aux Sucres. Il invite les personnes présentes à noter cette date à leurs agendas. L'organisation et le contenu de cette conférence seront détaillées après la saison estivale.

Puis il remercie les membres présents pour et souhaite à chacun et chacune un bel été.

La séance est levée.
